

Département
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement de DIGNE
MALIJAI

Canton de DIGNE LES BAINS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE

04350



COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt huit juillet à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed et VARCIN Alexandre.

Absents excusés: Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, Mr BONO Vicente,

Procuration : Mme ROBERT Carole donne procuration à Mme AILLAUD Marion, Mr BONO Vicente donne procuration à Mr GONCALVES Gilles, Mme BERNARD Myriam donne procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.-----

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers. Elle annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

Mme AILLAUD Marion est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire propose d'approuver les comptes-rendus des conseils du 3 et du 10 juillet.

Mme Bianco remarque que les délégations ne sont pas marquées ainsi que les procurations. Elle précise qu'elle n'a jamais dit que les indemnités du maire étaient doublées mais qu'elles avaient augmenté. Elle demande pourquoi le 1^{er} adjoint à 24,2% alors que la loi dit que les adjoints peuvent avoir 19.6% au maximum. Mme le Maire rappelle que la loi permet de dépasser ce pourcentage à condition que l'enveloppe globale ne soit pas dépassée ce qui est le cas. La délégation du premier adjoint est plus chargée que les autres délégations, son taux est plus élevé.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu l'installation du conseil d'agglomération, avec une réunion de bureau très compliquée car il ne voulait pas donner de vice-présidence à Malijai au regard de ce qui s'est passé depuis 2017. Elle a dû se battre pour obtenir une place au sein de l'exécutif. la commune sera également présente au conseil d'exploitation de l'eau puisque Gilles Goncalves en fera partie, et au SMAB avec Gilles Goncalves et Manuel Deye.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Mme le maire rend compte de ses délégations :

1-2 LOCATION

Néant

1-3 CONCESSIONS FUNERAIRES

néant

1-4 DROIT DE PREEMPTION

Elle a renoncé au droit de préemption pour 5 dossiers :

- Mr PUMAIN Albert pour les parcelles AC 344 et AC 347, Les convertis, au bénéfice de Mr SEPTETE et Mme ROCHAS.
- M. OSTORERO Jean pour la parcelle A 262, L'olivier, au bénéfice de Mr LERDA et Mme MEISSIREL.
- SCI Le Sentier pour la parcelle AD 733, 7102 av de la Haute Provence, au bénéfice de Mr AUZET Matthieu.
- Mme COUTTOLENC Evelyne pour les parcelles AC 93 AC600 AC603 et AC597, L'Olivier, au profit de Mr et Mme MURA Steve.
- M et Mme JEGO Philippe et Madeleine pour la parcelle B823, 9 ave de St Bonnet, au profit de Mr Nicolas LOUVET.

POINT N°2 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire expose les résultats.

Le résultat de fonctionnement 2019 est excédentaire de 315 586,35€

Le résultat d'investissement 2019 est déficitaire de 33 825,28€

Le résultat de fonctionnement 2019 est excédentaire de 82709.97€

Le résultat d'investissement 2019 est excédentaire de 26033.52€

Au total, nous avons donc un excédent de fonctionnement de 398 296.32€ et un déficit d'investissement de 7791.56€

Le résultat de la section d'investissement étant négatif, il est obligatoire d'affecter a minima 7791.56€ en investissement.

Mme le Maire propose d'affecter 7791.56€ en investissement et le solde soit 390504.56€ en fonctionnement.

	Commune	Eau	Total
Fonctionnement	315 586.35€	82 709.97€	398 286.32€
Investissement	-33 825.28€	26 033.52€	-7 791.56€

Voté par 18 voix pour et 1 abstention.

POINT N°3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition 2019 :

Taxe d'habitation : 9.38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.99%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur des taux 2019 et ne sont plus soumis au vote de la commune.

Mme le Maire propose de maintenir les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2020.

Mme Bianco demande si c'est le même taux agricole et non agricole. Il n'y a qu'1 taux.

Voté à l'unanimité

POINT N°4 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire rappelle que la commune n'est plus compétente en matière d'eau et d'assainissement, c'est désormais la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le budget annexe doit donc être clos et dissous après l'arrêt des comptes au 31 décembre 2019 et l'intégration des résultats de clôture dans le budget communal.

Les comptes administratifs et de gestion 2019 votés par le conseil municipal le 10 février 2020 constatent les résultats suivants :

Section de fonctionnement : 82 709,97€

Section d'investissement : 26 033,52€

Mme le Maire propose donc de :

- procéder à la clôture du budget annexe eau et Assainissement
- approuver la reprise des résultats dans le budget de la commune
- réintégrer l'actif et le passif dans le budget de la commune

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 TRANSFERT DES EXCEDENTS DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le budget eau et assainissement ayant été clôturé au 31 décembre 2019, le budget communal a supporté le paiement des dernières factures de fonctionnement qui ne sont reçues qu'en janvier telles que électricité, téléphone, curages et débouchages de réseau fin décembre, ainsi que des réductions de factures d'eau.

Mme le Maire propose donc de reverser l'excédent du budget à la communauté d'agglomération après déduction de ces factures, et d'une petite réserve pour les réductions de factures de 5000€. En effet, un certain nombre d'abonnés ne porte réclamation pour des erreurs que plusieurs mois après.

	Excédent	Montant à déduire	Excédent reversé
Fonctionnement	82 709,97€	12895.35€	69814.62€
Investissement	26 033,52€	0	26033,52€

Mme le Maire propose donc de reverser 69814,62€ en fonctionnement et 26 033,52€ en investissement.

Voté à l'unanimité.

POINT N°6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Mme le Maire présente le budget. Le budget 2020 est un budget transitoire.

Il est toujours contraint par

- la baisse des dotations
- des dépenses liées à la crise sanitaire
- des dépenses de travaux qui auraient pu être subventionnés.
- une subvention de 90 000€ à reverser à H2P.

Les orientations budgétaires passeront par :

- une maîtrise des dépenses
- une recherche d'efficience dans les services
- une recherche de subventions pour les dépenses d'investissement.
- une demande d'étude auprès de la DGFIP (direction générale des Finances publiques) pour réaliser une analyse détaillée de la fiscalité directe qui permette de décrire les richesses fiscales de la commune et d'évaluer les marges de manœuvre de la collectivité. Cette étude est gratuite.

Mme le Maire donne lecture des montants de chaque chapitre.



**PREVISIONNEL
2020**

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section Fonctionnement	2 169 715.25	2 169 715.25	0.00
Section Investissement	215 319.28	215 319.28	0.00
TOTAL	2 385 034.53	2 385 034.53	0.00

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
2 169 715.25		2 169 715.25	
Chapitre		13 Atténuation de charges	97 700.00
11 Charges à caractère général	593 656.11	70 Produits de services	106 153.66
12 Charges de personnel	989 200.00	73 Impôts et taxes	1 047 569.03
14 Atténuation de produits	12 500.00	74 Dotations et participations	398 788.00
65 autres charges gestion courante	136 800.00	75 Autres produits gestion courante	124 600.00
66 Charges financières	18 300.00	76 Produits financiers	0.00
67 Charges exceptionnelles	70 314.62	77 Produits exceptionnels	4 400.00
68 Dotation au provisions	190 000.00	78 Reprises sur amortissement	0.00
22 Dépenses imprévues fonctionne	10 000.00	42 opération d'ordre entre section	0.00
23 Virement à la section d'investiss	137 444.52		
42 opération d'ordre entre section	11 500.00	report solde exécution 2019	390 504.56

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		Montant total recettes investissement	
215 319.28		215 319.28	
13 subventions d'investissement	0.00	10 dotation fonds divers et réserve	52 583.00
15 Provisions pour risques et charg	0.00	1068 dotations fonds divers réserve	7 791.76
16 Remboursement d'emprunts	106 500.00	13 subventions d'investissement	2 500.00
18 Compte de liaison	0.00	16 emprunts et dettes assimilées	0.00
19 différences sur réalisation d'imm	0.00	21 immobilisations corporelles	0.00
20 Immobilisation incorporelles	28 800.00	22 immobilisations reçues en affect	0.00
21 Immobilisation corporelles	46 194.00	23 immobilisation en cours	0.00
10	26 033.52	26 particip et créances rattachées	0.00
22 Immobilisation reçues en affecta	0.00	27 autres immobilisations financière	0.00
23 Immobilisation en cours	0.00	28 amortissement des immobilisator	0.00
26 Participation et créances rattach	0.00	21 virement de fonctionnement	137444.52
27 autres immobilisation	0.00	024 produits des cessions	0.00
40 opération d'ordre entre section	0.00	040 opération d'ordre entre section	11 500.00
41 opération patrimoniales	0.00	041 opération d'ordre patrimoniale	0.00
45 total des opérations pour cpt tier	0.00	165 cautions	3500
		report solde exécution 2019	0.00
report solde exécution 2019	7791.76		

Voté par 18 voix pour et 1 abstention

POINT N°7 VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS

Mme le Maire propose de fixer la subvention du CCAS à 10000€

Voté à l'unanimité.

POINT N°8 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Gilles Goncalves présente le tableau général des demandes de subventions.

Cette année a été une année très difficile pour tout le monde et plus particulièrement pour les associations, suite à la pandémie du Covid 19 obligeant à fermer les terrains de sport et les salles. Certaines associations ont dû arrêter carrément leur saison, d'autres n'ont pas pu réaliser leur manifestation type lotto, soirée, gala... amputant leur trésorerie.

La municipalité est bien consciente du rôle que joue chaque association au cœur même du village qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales. La politique associative municipale repose sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations et reste dans sa mission de soutien qu'elle soit technique ou financière.

Les subventions sont donc maintenues comme si l'année s'était déroulée normalement.

Seules les subventions exceptionnelles ne seront pas attribuées car les projets n'ont pas pu se faire.

La municipalité sera vigilante, l'année prochaine sur la santé financière des associations.

Toutes les subventions proposées ressortent du calcul de la grille des critères établie en 2017.

M. Varcin demande pourquoi le patrimoine demande une subvention exceptionnelle. M. Goncalves explique que c'est pour acheter les matériaux pour le garage mais qu'en fait cela a été payé directement par la commune.

Mme Bianco fait part de la rumeur disant que l'association team rallye passion ne ferait plus la fête du sport sur Malijai. M. Goncalves n'a pas entendu cette rumeur et n'est pas au courant d'un changement de lieu.

M. Akla explique que le foyer du collège n'a pas fait de demande mais que les actions qu'il mène concerne aussi des élèves de Malijai. M. Goncalves pense que la demande n'a pas été faite en raison du COVID mais si elle est faite d'ici la fin de l'année elle sera étudiée. Il rappelle que la course cycliste Montée de Puimichel aura lieu le 13 septembre. Il précise que la demande de subvention de l'association tremplin jeunes a été transférée au CCAS car c'est une association à but social.

Il est procédé au vote association par association.

ASSOCIATIONS	subv 2020 demandées	subv excep 2020 demandées	subv 2020 proposée	subv excep 2020 proposées	Vote
Association du Patrimoine	1300	3500	1200	0	Unanimité
Atelier Créat'ion	300		300		Unanimité
Barnabas Solidarité Francophone	200		200		Unanimité
Bibliothèque	900		900		17 pour 2 contre
comité des fêtes	6000		6000		16 pour 1 contre 1 abstention
Les mains agiles	convenance		200		Unanimité
Coup de boules	2500	1200	2500	0	18 pour 1 contre
football Club Malijai	5000		5000		16 pour 1 contre 1 abstention
Karaté club	1200	1200	1200	0	Unanimité
Malijai rando	500		500		Unanimité
Malij'Gym	600		600		Unanimité
Société de chasse la Diane	1500		1500		Unanimité
Tarot club	100		100		Unanimité
Team rallye passion	1000	1000	1000	0	18 pour 1 contre
Tennis club	5300		5000		Unanimité
amicale pompiers	2790		2500		18 pour 1 abstention
Amicale du Personnel	1400		900		Unanimité
C Reymond (sports)	523		300		Unanimité
FNACA	150		130		Unanimité
tour des communautés des communes	600		600		Unanimité

Mme Myriam Bernard ne prend pas part au vote concernant le Comité des Fêtes Malijaien.
M Mohammed AKLA ne prend pas part au vote concernant le Football Club Malijaien.

POINT N°9 APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AVEC PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Il s'agit d'approuver le rapport de la CLECT adopté le 29 mai 2020.

Ce rapport modifie les AC de certaines communes en raison du transfert de la compétence eau et assainissement, bibliothèques et restauration scolaire.

En ce qui concerne la commune de Malijai, il n'y a pas de changement par rapport à 2019. Le montant des attributions de compensation est 128 869€

Madame le Maire propose d'approuver ce rapport.

Voté à l'unanimité.

POINT N°10 CONTRATS A DUREE DETERMINEE

Madame le maire explique que 4 agents sont actuellement en contrat à durée déterminée se terminant au 31 août. Considérant les délais nécessaires à la mise en place du nouveau conseil municipal et afin que nous ayons le temps d'envisager le devenir de ces postes, elle propose de renouveler ces contrats jusqu'au 31 décembre 2020.

Il s'agit de :

- 2 agents aux services techniques à temps plein,
- 1 agent à l'école maternelle pour une durée hebdomadaire de 31 heures
- 1 agent cantine et entretien de bâtiments pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

Voté à l'unanimité.

POINT N°11 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la CCID. Cette commission est constituée par le directeur départemental des Finances Publiques sur proposition du conseil municipal. Elle est constituée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Il faut proposer 24 personnes. Les personnes proposées doivent être de nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'union européenne, âgées de 18 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrites à l'un des rôles des impôts directs de la commune.

Madame le Maire propose la liste suivante :

NOM	PRENOM
GONCALVES	GILLES
AILLAUD	MARION
MUNOZ	ESTEBAN
KERBOUA	YASMINA
DURAND	THIERRY
ROBERT	CAROLE
DEYE	MANUEL
MOUREN	SYLVIE
BERNARD	MYRIAM
HOLIET	SAMUEL
CHAMBRE	EMMANUEL
HUBERT	ARMELLE
BONO	VICENTE
AILLAUD	KARINE
AKLA	MOHAMMED
FONTAINE	GONTRAN
CERTANO	SANDRINE
CHARENTREUIL	MARIE ANTOINETTE
BLANQUART	CHRISTIAN
CERTANO	SERGE
COLSON	EDITH
LEJEUNE	REGINE
RIGALLEAU	EDWIGE
DURAND	DENIS

Voté par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

POINT N°12 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GAL DURANCE PROVENCE

Le groupe d'Action Local est composé de 14 communes du Carrefour Bléone Durance. Sa mission est de porter sur le territoire les opérations mises en œuvre dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale).

Les opérations éligibles à ce programme relèvent des 4 thématiques suivantes : gestion des déchets, développement économique durable, tourisme et maintien et développement des services.

Le collège public du comité est composé de 16 élus du territoire (8 titulaires et 8 suppléants) dont 14 issus des communes et 2 issus du conseil communautaire.

Madame le Maire propose de désigner :

- M. Emmanuel CHAMBRE titulaire
- Mme Carole ROBERT suppléant

Voté par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

POINT N°12 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SYNDIC AVEC FAMILLE PROVENCE

La commune fait partie d'un syndic de copropriété pour la gestion du château avec Famille Provence.

Madame le Maire propose de désigner M. GONCALVES Gilles comme représentant titulaire de la commune pour siéger à l'assemblée générale, et moi-même comme suppléante.

Voté par 18 voix pour, et 1 voix contre

=====
La Séance est levée à 18 heures 36.
=====

La Secrétaire de Séance
Mme Marion AILLAUD

